

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 14 août 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSSSELIN	Siège # 6

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Rés.173-08-2023** Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Philippe Gosselin** à 19h00.

**ADOPTÉE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 174-08-2023** **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Marie Gervais** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour, avec la modification du libellé du point 9.3 Chargement d'un véhicule électrique pour les employés de la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2023**

**Rés. 175-08-2023** **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2023.

**ADOPTÉE**

## **4. CORRESPONDANCE**

**Rés.176-08-2023** Il est proposé par **Philippe Gosselin** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de juin selon le calendrier de conservation des archives.

**ADOPTÉE**

## **5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS**

- Rapport de la mairesse
- Rapport de la directrice générale
- Rapport du comité de la Fête du Village
- Rapport de la voirie

**5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités**

**5.2 Pays de l'Ardoise – Demande de soutien**

**Rés. 177-08-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Pays de l'Ardoise vise à développer l'attractivité de notre région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises et les organismes d'Ulverton bénéficient d'une visibilité accrue ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir les activités de la Corporation du Pays de l'Ardoise en remettant une contribution de 0,80 \$/ habitants soit 361,60 \$ ;

**ET** d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>i</sup>**

**5.3 Coop Val Horizon – Demande d'un local pour la distribution de panier**

Karl Lindsay se retire des discussions

**Rés. 178-08-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** des producteurs de la région sont membres de la Coop Val Horizon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la distribution de paniers à Ulverton permet aux citoyens d'avoir facilement accès à une gamme de produits locaux ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de prendre entente avec la Coop Val Horizon pour la location de la salle communautaire pour la distribution de paniers de denrées ;

**ET** d'autoriser la mairesse, Lynda Tétreault, et la directrice générale, Hélène Dumais, à signer l'entente de location.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

**Rés. 179-08-2023**

**5.4 Cercle des fermières - Demande de soutien**

**CONSIDÉRANT** la contribution apportée par l'organisme à plusieurs partenaires de la région ;

Il est proposé par **Karl Lindsay**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre un don de 50 \$ au Cercle des fermières de Richmond.

**ADOPTÉE<sup>iii</sup>**

**6. FINANCE**

**6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 1ER JUILLET AU 14 AOÛT 2023**

**Rés. 180-08-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à payer au montant de 12 028,74 \$, des salaires de 14 052,15 \$ et des chèques émis au montant de 219 955,97 \$ pour un montant total de 246 036.86 \$

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 14 août 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-05 totalisent 5 9888,56 \$ Les salaires versés et les déductions à la source totalisent un montant de 23 009,91 \$

**ADOPTÉE**

## 7. URBANISME

### 7.1 Permis émis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

Rénovation	1
------------	---

## 8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

## 9. ADMINISTRATION

### 9.1 Infotech – Achat d'une banque d'heures

Rés. 181-08-2023

**CONSIDÉRANT** les besoins en soutien pour le système comptable ;

**CONSIDÉRANT** les mises à jour du rôle à corriger, la fermeture de l'année 2022 à compléter, l'élaboration du budget et de la taxation ;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'ajouter à la banque d'heures actuelle une banque de 26 heures au coût de 2 210 \$ avant taxes ;

ET d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense .

**ADOPTÉE<sup>iv</sup>**

### 9.2 Panneau publicitaire au centre communautaire - Achat

Rés.182-08-2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire rafraîchir le panneau publicitaire au centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fait une demande de subvention au Fonds régions et ruralité (FRR) pour supporter les coûts de la réalisation de ce projet ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat du panneau, du lettrage et des drapeaux chez Canamex au coût de 2 679.55 \$ taxes incluses ;

ET de mandater Enseignes de L'Avenir à produire le châssis d'acier avec tête et lettrage au coût de 6 985 \$ avant taxes ;

ET de retenir les services de F Houle électrique 2017 INC pour l'installation électrique du panneau publicitaire au coût de 500 \$ avant taxes ;

ET d'autoriser Hélène Dumais, directrice générale, à en faire la dépense ;

**ADOPTÉE**

### 9.3 Chargement d'un véhicule électrique pour les employés de la municipalité

Rés. 183-08-2023

**CONSIDÉRANT QUE** le rechargement du véhicule électrique de la directrice générale à même les infrastructures de la municipalité est une dépense pour la municipalité et un avantage pour la directrice générale ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Hélène Dumais, directrice générale, à charger son véhicule au bureau municipal ;

ET d'inclure cet avantage au contrat comme faisant parti de la rémunération globale de la directrice générale, Hélène Dumais.

**ADOPTÉE**

#### 9.4 Journées de la culture – Entente avec Hydro-Québec

**Rés. 184-08-2023** **CONSIDÉRANT QU'**une activité est organisée par des bénévoles dans le cadre des Journées de la culture ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une subvention de la MRC du Val-Saint-François dans le cadre du projet Les Rencontres @ Hydro-Québec et @ Journées de la culture ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'activité De la harpe pour les petits et grands à la salle communautaire le 30 septembre 2023 ;

ET d'autoriser Lynda Tétreault, mairesse, et Hélène Dumais, directrice générale, à signer les documents pertinents à l'entente avec Les Rencontre @ Hydro-Québec.

**ADOPTÉE**

#### 10. VOIRIE

##### 10.1 Achat de 250 tonnes de sable (abrasif) mélangé à 7% de sel – Demande de prix

**Rés. 185-08-2023** Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais à demander des prix à trois fournisseurs pour l'achat de 250 tonnes de sable (abrasif) mélangé à 7 % de sel.

**ADOPTÉE<sup>v</sup>**

##### 10.2 Lames à bloc - Achat

**Rés. 186-08-2023** Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à faire l'achat de lames à bloc au coût de 860.01 \$ transport et taxes inclus chez Robitaille Équipement Inc.

**ADOPTÉE<sup>vi</sup>**

##### 10.3 Octroi de contrat pour le déneigement du réseau routier local 2023-2024

**Rés. 187-08-2023** **CONSIDÉRANT** les demandes de prix reçues ;

Il est proposé par **Sylvain Clair** appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Transport Jim Coddington pour le contrat de déneigement du réseau routier local 2023-2024 au coût de 59 360,30 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser la directrice générale, Hélène Dumais, à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>vii</sup>**

#### 11. RÈGLEMENTS

##### 11.1. Adoption du règlement 2023-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats abrogeant le règlement 2021-05

**Rés. 188-08-2023** **ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

**ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du Conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

**ATTENDU QU'**en vertu quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

**ATTENDU QUE** l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* permet au Conseil municipal d'adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire et employé de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**ATTENDU QUE** l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par **Marie Gervais** lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé par **Lynda Tétreault** lors de cette même séance;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Philippe Gosselin** et unanimement résolu que le règlement portant le numéro 2023-03 intitulé « Règlement établissant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats - Abrogeant le règlement 2021-05 » soit adopté par le conseil.

**ADOPTÉ**<sup>viii</sup>

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

## 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

La directrice générale fait la lecture de la carte de remerciements remise aux élus par Claude Lefebvre pour la célébration de ses 30 ans d'implication municipale.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Rés. 189-08-2023**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h30** La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 5 septembre 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
Mairesse

---

**Hélène Dumais**  
Directrice générale et greffière-trésorière

## APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

---

**Lynda Tétreault,**  
**Mairesse**

---

<sup>i</sup> 20230816 Résolution envoyée à M. Frey

<sup>ii</sup> 20230829 Appel Monsieur Jean-Guy Mercier

<sup>iii</sup> 20230816 Résolution envoyée à M. Lemieux

<sup>iv</sup> 20230816 Résolution envoyée par courriel à Infotech

<sup>v</sup> 20230822 Demande de prix à 3 fournisseurs

<sup>vi</sup> 20230815 Commande des lames à bloc chez Robitaille Équipement Inc.

<sup>vii</sup> 20230816 Résolution envoyée par courriel à Transport Jim Coddington Inc.

<sup>viii</sup> 20230815 Avis public d'entrée en vigueur publié